

RESSOURCES HUMAINES

Instauration du forfait mobilité durable

1 DOCUMENT - Publié le 21 décembre 2023

CIAS
 Communauté d'Agglomération Intercommunale de la Vallée de la Saône

Comité d'Administration
 Séance du 21 décembre 2023 à 19h00

Sur ordre de Grand Lac, suite Convocation 1264 1929 (seulement) Lundi 19/12/2023 à 19h00

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	PROJET DE DÉLIBÉRATION	ORDRE DU JOUR	STATUT DE LA DÉLIBÉRATION
1	Approuver le budget 2024	1	
2	Approuver le budget 2024	2	
3	Taux de l'impôt sur les propriétés bâties	3	
4	Taux de l'impôt sur les propriétés non bâties	4	
5	Taux de l'impôt sur les véhicules	5	
6	Taux de l'impôt sur les chiens	6	
7	Taux de l'impôt sur les chiens de garde	7	
8	Taux de l'impôt sur les chiens de compagnie	8	
9	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse	9	
10	Taux de l'impôt sur les chiens de troupeau	10	
11	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	11	
12	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse et de troupeau	12	
13	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	13	
14	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse et de troupeau	14	
15	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	15	
16	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse et de troupeau	16	
17	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	17	
18	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse et de troupeau	18	
19	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	19	
20	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse et de troupeau	20	
21	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	21	
22	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse et de troupeau	22	
23	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	23	
24	Taux de l'impôt sur les chiens de chasse et de troupeau	24	
25	Taux de l'impôt sur les chiens de garde et de compagnie	25	

Autres documents annexés :
 - Annexe 1264 1929
 - Annexe 1264 1929

Document(s) en PDF :
 - Annexe 1264 1929
 - Annexe 1264 1929

Le Comité d'Administration a délibéré le 21/12/2023

En séance de travail et après lecture et vote, le Comité d'Administration a délibéré et a adopté le présent délibéré, sans débat.

Adopté en séance le 21 décembre 2023

Le Président
 M. Jean-Louis BOUTIER

Le Vice-Président
 M. Jean-Louis BOUTIER

Le Secrétaire Général
 M. Jean-Louis BOUTIER

Le présent délibéré est disponible en ligne sur le site de l'Agglomération Intercommunale de la Vallée de la Saône à l'adresse suivante : <https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-cias/instauration-du-forfait-mobilite-durable-20437?>



2023-12-21_DELIB126.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 320,1 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.